

Procès-verbal
du COMITÉ EXÉCUTIF de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 4 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Sommets tenue le 4 décembre 2018 à 19 heures, au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
Mme Annic Gingras
M. Daniel Lavoie
M. Jean-Claude Gosselin
Mme Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H

Le président du comité, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE-2018-45 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du COMITÉ EXÉCUTIF de
la Commission scolaire des Sommets

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
16 OCTOBRE 2018**

CE-2018-46 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal du 16 octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
27 NOVEMBRE 2018**

CE-2018-47 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal du 27 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE

CONSIDÉRANT la demande d'expulsion de l'élève DLM (2018-2019-1) présentée
par la direction de l'école secondaire de l'Escale ;

CONSIDÉRANT les faits évoqués par la direction de l'école au regard de la demande
d'expulsion lesquels ont été jugés justes et suffisants ;

CONSIDÉRANT que ledit comité a donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être
entendus ;

CONSIDÉRANT le fait que la mère et l'élève aient été convoqués à la rencontre par
lettre ;

CONSIDÉRANT la réflexion menée par le comité au niveau de l'analyse du dossier,
la rencontre des intervenants concernés et les délibérations subséquentes ;

CE-2018-48 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'expulser l'élève DLM (2018-2019-1) de toutes les écoles de la Commission sco-
laire des Sommets et conformément à l'article 242 de la *Loi sur l'instruction publique*
et de signaler l'expulsion de l'élève au directeur de la protection de la jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du COMITÉ EXÉCUTIF de
la Commission scolaire des Sommets

LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 4

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CE-2018-49 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale